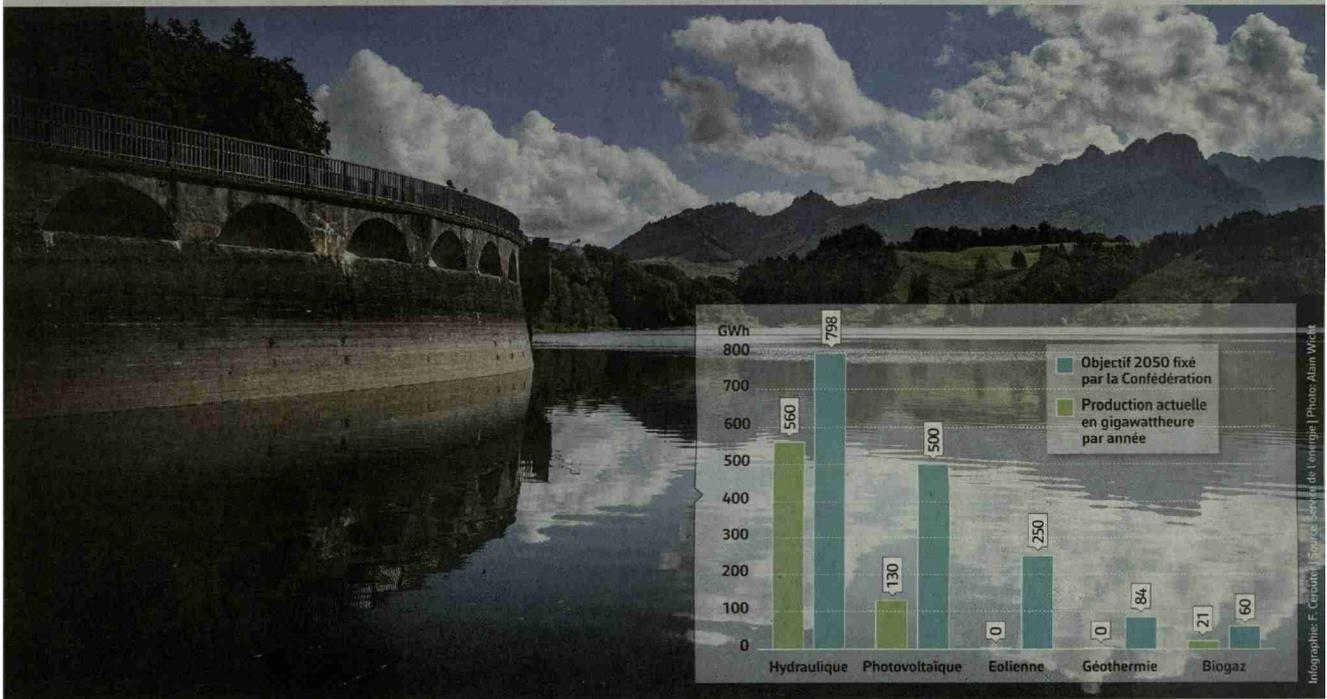




Le canton dresse un bilan de son action en faveur de la transition énergétique

Le solaire ne suffira pas

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE DANS LE CANTON DE FRIBOURG



« THIBAUD GUISAN

Energie » Les panneaux solaires essaient dans le canton de Fribourg. Entre 2015 et 2020, le nombre de centrales photovoltaïques a progressé de 239% pour atteindre aujourd'hui 7400 installations, qui produisent 130 GWh d'électricité renouvelable par année. La progression est réjouissante, mais il reste encore du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs fixés par la Confédération: 320 GWh de production annuelle pour 2035 et 500 GWh pour 2050.

Ce constat a été dressé hier à l'occasion d'une conférence de presse consacrée au bilan inter-

médiaire des actions du canton en faveur de la transition énergétique. «Au niveau du solaire photovoltaïque, nous sommes sur un bon *trend*, mais l'objectif final est encore lointain», avertit Serge Boschung, chef du Service de l'énergie.

La progression de l'énergie solaire, qui assure 69% de sa production en été, ne suffira toutefois pas à combler le manque d'électricité produite en hiver. Or, aucune installation de géothermie profonde, aucun parc éolien et aucun projet hydraulique ne sont suffisamment avancés dans le canton pour prévoir une production

à court ou moyen terme pour compenser le creux hivernal, met en garde le canton.

Du côté du biogaz, aucune nouvelle installation n'a été mise en service depuis 2016 et plusieurs projets ont été stoppés par la justice (Murist, Barberêche). «L'équation est assez simple. Soit nous produisons assez de courant renouvelable en hiver, soit il faut revoir les ambitions énergétiques et climatiques, alors que les importations d'électricité seront moins sûres à l'avenir», relève le conseiller d'Etat Olivier Curty, directeur de l'Economie et de l'emploi.



L'énergie éolienne assure de son côté 66% de sa production en hiver. Mais face aux blocages rencontrés, Groupe E Greenwatt

vient de remettre la planification des projets aux communes. «J'espère que, quand les nouveaux conseils communaux auront trouvé leur rythme de croisière, ils pourront mener leurs réflexions», commente Olivier Curty.

Succès pour les bâtiments

La satisfaction est par contre de mise en ce qui concerne les bâtiments. Sur l'ensemble des mises à l'enquête pour le remplacement d'installations de chauffage (environ 900 dossiers en 2020), seuls environ 4% des bâtiments continuent d'utiliser des énergies fossiles (mazout ou gaz). Dans 82% des cas, les propriétaires optent pour des pompes à chaleur. Autres solutions: les raccordements aux réseaux de chauffage à distance (8%) et les chauffages au bois (6%). Ce résultat est le fruit de

mesures contraignantes et d'incitations, relève le canton.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la loi sur l'énergie stipule l'obligation de produire une part de la chaleur avec une source renouvelable lors du remplacement d'une installation de chauffage (20%) et pour toute nouvelle installation (30%). Il est également obligatoire de produire une part des besoins d'électricité sur toute nouvelle construction avec de l'énergie renouvelable.

En parallèle, le canton a lancé en 2017 un programme de subventions, qui a permis d'octroyer 76 millions de francs pour des investissements totaux estimés à près de 500 millions de francs (pour l'enveloppe thermique et les installations de chauffage). Ce programme bénéficie d'environ 15 millions de francs supplémentaires dans le cadre du plan de relance cantonal de l'économie en lien avec la crise sanitaire. «Au rythme actuel, le programme devrait être épuisé

au début de l'année 2022», annonce Serge Boschung, qui invite les propriétaires à déposer leurs dossiers en 2021. Ces derniers ont deux ans pour effectuer les travaux, après une décision positive de soutien. »



«Soit nous produisons assez de courant, soit il faut revoir les ambitions»

Olivier Curty